

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux en vue d'éviter des dégradations.

Objet :

Fermeture des terrains
de football municipaux
Complexe Jaurès
La Roupie

Du 27 au 29 janvier 2023

ARRETE

Article 1^{er} : Les terrains de football municipaux du Complexe Jaurès et La Roupie seront interdits à toutes compétitions et entraînements du vendredi 27 au dimanche 29 janvier inclus.

Article 2 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur ces terrains aux dates reprises ci-dessus seront invités à les reporter.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Madame la Sous-préfète de BETHUNE pour visa.

Fait à ISBERGUES, le vingt-six janvier deux mil vingt-trois.

FC la Roupie Isbergues
Siège social
Mairie d'Isbergues
0321613080

Le Maire, **L'Adjoint délégué,**


